



**DEL 26-015**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

Le 23 mars 2026

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 23 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L’an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

JUIGNE Mickaël ; LAUTRU Sylvie ; MASSARD Louis ; CHEVALIER Marie ; DELISLE Jérôme ; BLONZ Annie, LE ROUX André ; HARICOT Diane ; PARISOT Gaël ; OWCZAREK Aube-Catherine ; LAUTRU Julien ; CHÉENNE Sabine ; DAVOY Paul ; LEPERDRIEL Flavie ; LEROI Thomas ; CHEVALIER Marlyne ; GENTILHOMME Damien ; BARDONNAUD Mélanie ; MUCHERY Bertrand ; REIGNIER Sophie ; RUEZ Emmanuel ; FLEURY Damienne ; GUYON Jean-Philippe ; PIRA Fanny ; CASTILLON Pierre ; POIRIER Christian ; BOCQUENET Mélanie

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Objet : Représentation de la commune d’Yvré l’Evêque au Conseil communautaire de Le Mans Métropole**

A l'issue des élections municipales du scrutin du dimanche 22 mars 2026, les résultats constatés au procès-verbal de la séance sont les suivants :

Électeurs inscrits.....	3 547
Nombre d'émargements.....	2 235
Nombre de votants .....	2 235
Suffrages nuls.....	19
Suffrages blancs .....	28
Suffrages exprimés.....	2 188
Ont obtenu :	
Liste « Ensemble pour Yvré » .....	347 voix
Liste « Avec vous Yvré durablement » .....	741 voix
Liste « Agir pour Yvré l'Evêque » .....	1 100 voix

En application des articles L. 273 -1 et L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l’arrêté préfectoral du 9 octobre 2025, portant composition du Conseil communautaire de Le Mans Métropole à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

En application de l’article L.273-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 2 postes de Conseillers Communautaires sont répartis comme suit :

**- 2 pour la liste « Agir pour Yvré l’Evêque »**

Les représentants suivants de la commune d'Yvré L'Évêque au conseil communautaire de Le Mans Métropole élus sont :

Liste « Agir pour Yvré l'Évêque »

- M. JUIGNÉ Mickaël
- Mme LAUTRU Sylvie

Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés à la même date que ceux-ci.

Les conseillers communautaires seront installés dans leurs fonctions, lors de la séance du conseil communautaire du 9 avril 2026.

Le conseil municipal prend acte de ces représentants.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 31 mars 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Marie CHEVALIER

Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

